

Renseignements importants concernant votre contrat

(Prière de joindre à votre contrat)

Modification de votre contrat FRR Portefeuille Manuvie

En octobre 2022, les renseignements concernant votre contrat fonds de revenu de retraite Portefeuille de la Standard Life seront transférés dans un autre système administratif de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Même si la plupart des dispositions actuelles de votre contrat demeureront en vigueur sans changement, certaines modifications entreront en vigueur le 21 octobre 2022. **Cette modification annulera toute disposition contractuelle ou modification antérieure du contrat en contradiction avec elle.**

Dispositions contractuelles, page 3, versements de revenu de retraite

Cette section continue de s'appliquer, mais la section suivante sur les retraits par défaut a été supprimée dans son intégralité :

Si aucune directive n'est fournie par le rentier, la Standard Life prélèvera les versements sur les fonds suivant la formule implicite suivante :

- | | |
|--|---|
| 1. Fonds à intérêt quotidien, jusqu'à épuisement du fonds, puis, | 12. Fonds de croissance Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, |
| 2. Fonds du marché monétaire Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, | 13. Fonds d'actions canadiennes Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, |
| 3. Fonds d'obligations canadiennes Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, | 14. Fonds d'actions canadiennes à faible capitalisation Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, |
| 4. Fonds d'obligations de sociétés à rendement élevé Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, | 15. Portefeuille audacieux Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, |
| 5. Fonds RER d'obligations internationales Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, | 16. Fonds d'actions US Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, |
| 6. Portefeuille conservateur Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, | 17. Fonds RER indiciel S&P 500® Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, |
| 7. Fonds équilibré de revenu Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, | 18. Fonds RER tactique d'actions US Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, |
| 8. Fonds de revenu mensuel Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, | 19. Fonds d'actions internationales Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, |
| 9. Portefeuille modéré Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, | 20. Fonds RER tactique d'actions mondiales Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, |
| 10. Fonds de dividendes canadiens de croissance Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, | 21. Fonds de dépôts à terme, commençant par le fonds dont l'échéance est la plus proche |
| 11. Fonds équilibré Idéal, jusqu'à épuisement du fonds, puis, | |

La Standard Life se réserve le droit de modifier l'ordre de la formule implicite à tout moment sans préavis. Si le rentier demande que les versements de revenu soient prélevés d'un fonds et que ce fonds devient épuisé, les versements seront ensuite prélevés conformément à la formule implicite ci-dessus. Les versements prélevés du Fonds à intérêt quotidien ou de tout fonds de dépôts à terme sont prélevés de la valeur contractuelle de ces fonds, calculée à la date d'échéance du paiement. Les versements prélevés de la valeur contractuelle d'un fonds distinct Idéal seront prélevés au moyen du rachat de parts de ce fonds, selon la valeur par part du fonds établie à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle le versement est payable. **La valeur des parts n'est pas garantie et suit les fluctuations de la valeur marchande de l'actif du fonds.**

Le texte suivant est inséré à la place :

En l'absence d'instructions relatives aux retraits, nous procéderons aux retraits selon l'ordre prévu par nos règles administratives alors en vigueur. Dans le cas des contrats comportant plusieurs fonds de dépôts à terme (CIG) de durée identique (options d'intérêt et durées), le retrait sera effectué à partir du fonds de dépôts à terme (CIG) dont l'échéance est la plus proche.

Les versements prélevés de la valeur contractuelle d'un fonds distinct Idéal seront prélevés au moyen du rachat de parts de ce fonds, selon la valeur par part du fonds établie à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle le versement est payable. **La valeur des parts n'est pas garantie et suit les fluctuations de la valeur marchande de l'actif du fonds.**

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émetteur du contrat d'assurance à capital variable individuel et le répondant de toutes les dispositions de garantie contenues dans ce contrat.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

Toute somme affectée à un fonds distinct est investi aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.